

Commune de Saint-Julien-les-Rosiers



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

AMENAGEMENT D'UNE ZONE A SAINT- JULIEN-LES-ROSIERS / ZONE COMMERCIALE, LOTISSEMENT ET AMENAGEMENTS ROUTIERS

4-4-2 Compléments AVP Compensation zone humide - Annexes 2nde partie

Annexe n°3 : Demande de localisation des réseaux (DT)



Ales, le 24/03/2025

**Direction Générale
adjointe
Mobilité et
Logistique**

**Unité Territoriale
d'Alès
Territoire Vallée
des Gardons**

Le Chef de Service Territorial Vallées
des Gardons

à

Affaire suivie par
Sébastien VOORDECKER

Références
AG 25 AL 198

CEREG Ingénierie

Répondre à
Unité territoriale d'Alès
455 quai de Bilina - 30 100
Alès
Tel : 04.66.54.79.00
Mail : ut-ales.adpr@gard.fr

Objet : Information Amiante et HAP sur la RD 416

Monsieur,

Par mail reçu le 20/03/2025, vous sollicitez les services du Conseil Départemental du Gard, gestionnaire du réseau routier concernant la présence de substances nocives (Amiante et HAP) du revêtement bitumineux de la **route départementale numéro 416** PRO+160 au PRO+305 sur la commune de Saint Julien les Rosiers où vous envisagez des travaux sous la chaussée suivant votre plan.

Annexe :
Plan des travaux

Par la présente, nos services vous informent qu'en qualité de gestionnaire de voirie, le Département ne dispose d'aucune information fiable sur la présence ou non d'amiante et HAP sur cette portion de **route départementale numéro 416** concernées par votre projet. (Conformément de l'article 27 du Règlement de Voirie Départemental du Gard - Consultable ici : http://www.inforoute30.fr/mod_turbolead/getvue.php/1285_view.pdf).

Diffusions :
CEREG Ingénierie

Il vous appartient donc de vous assurer préalablement à la réalisation des travaux de la présence ou non d'amiante et HAP dans les structures de chaussées sur lesquelles vous êtes amené à intervenir. Vous serez tenus de prendre en charge les frais relatifs à ces investigations et **de transmettre le résultat au service concerné de l'Unité Territoriale d'Alès.** (ut-ales.adpr@gardfr)

Préalablement à tout commencement des travaux une demande d'autorisation de voirie doit être délivrée au maître d'ouvrage qui fixe les modalités techniques de l'opération ainsi que, le cas échéant, les conditions particulières imposées à l'intervenant en fonction des ouvrages envisagés ou de catégorie de la voie concernée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Présidente
Pour la Présidente
Du Conseil Départemental du Gard
Et par délégation
Le Chef de Service Territorial Vallées des Gardon,

Gregory VERSINO



De: "noreply-elise@gard.fr" <noreply-elise@gard.fr>

A: "cereg-ing-sud-ouest-d@demat.sogelink.fr" <cereg-ing-sud-ouest-d@demat.sogelink.fr>

CC: "ter.valleedesgardons-gdp@gard.fr" <ter.valleedesgardons-gdp@gard.fr>,"gregory.versino@gard.fr" <gregory.versino@gard.fr>

Objet: [Elise] AG 25 AL 198_AVIS GESTIONNAIRE

Courrier Elise n°D-250327-00903

De : ARNAUD Magali Date : 27/03/2025 A : **cereg-ing-sud-ouest-d@demat.sogelink.fr**; CC : Objet : AG 25 AL 198_AVIS GESTIONNAIRE

Message de l'émetteur de l'email :

Bonjour,

Conformément à la dématérialisation des actes administratifs, veuillez trouver ci-joint :

- L'avis gestionnaire AG 25 AL 198
- Objet : Information Amiante et HAP sur la RD 416
- Commune : SAINT JULIEN LES ROSIERS

Cordialement.

Si ce message ne s'affiche pas correctement, veuillez vérifier la configuration de votre outil de messagerie.

[Elise - NeoLedge 2025](#)

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

CEREG INGENIERIE Sud-Ouest
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2025032002605D4D

Référence de l'exploitant : 2512070026.251201RDT02

N° d'affaire du déclarant : Badaras Saint Julien

Personne à contacter (déclarant) : CORDESSE Sébastien

Date de réception de la déclaration : 20/03/2025

Commune principale des travaux : 30340 ST JULIEN LES ROSIERS

Adresse des travaux prévus : Saint-Julien-les-Rosiers

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRLARO-AREX POLE DICT Exploitant

Personne à contacter : WAKSBERG Anabelle

Numéro / Voie : 1 Rue de Verdun

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 30900 NIMES

Tél. : +33647327995

Fax :

Eléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : _____ Date d'édition (1) : _____ Sensible : ☒ Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'enceinte des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0181624701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Gard 0466633600

Responsable du dossier

Nom : WAKSBERG Anabelle

Désignation du service : Bureau Exploitation GC

Tél : +33 647327995

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : WAKSBERG Anabelle

Signature :

Date : 21/03/2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Règles et recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sûreté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les prescriptions des **articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

Responsable du dossier	
Nom :	
Désignation du service :	
Tél. :	

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➤ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⊖ Interdiction de toucher

➔ Risque d'altération de l'isolant

Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT



En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 4 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

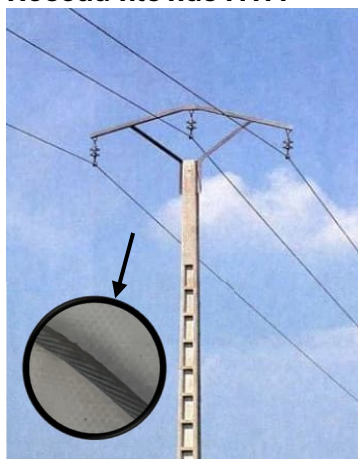
➤ Réseaux fils nus

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

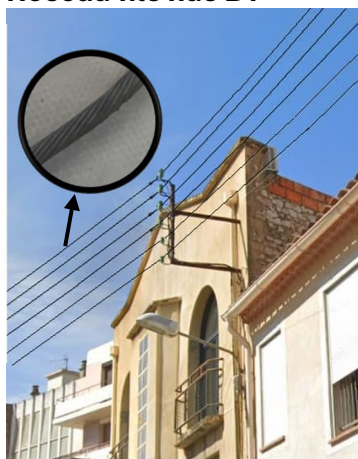
⊘ Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

➔ Risque d'arc électrique et d'électrocution

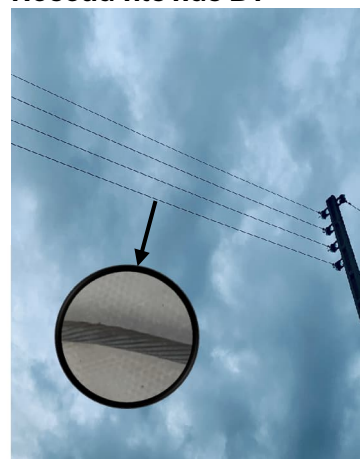
Réseau fils nus HTA



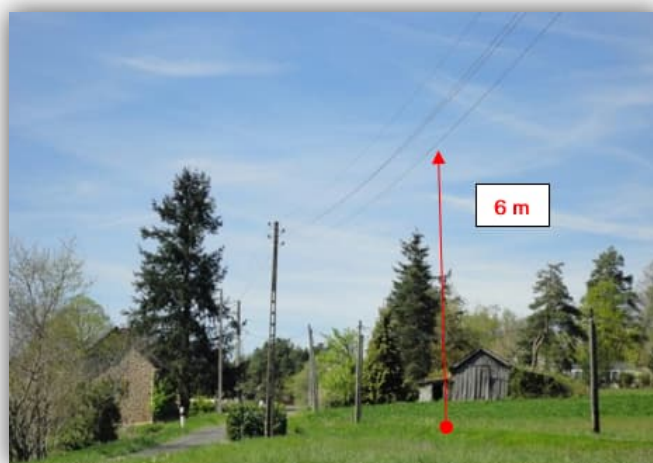
Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



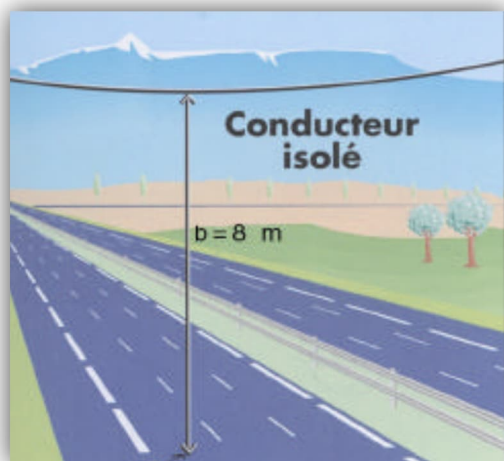
En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 6 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales...) :

En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 8 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis,
appliquez la règle des 4 A et appelez le **01 81 62 47 01**



Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques

-  Poste source
-  Poste de distribution
-  Poste privé
-  Production

Appareils de coupure et accessoires

-  I ou Y Interrupteur aérien
-  Parafoudre
-  Coffret de coupure souterrain
-  Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
 Réseau aérien nu	 Réseau aérien nu
 Réseau aérien torsadé	 Réseau aérien torsadé
 Réseau souterrain	 Réseau souterrain
 Branchement aérien	 Réseau en galerie
 Branchement souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

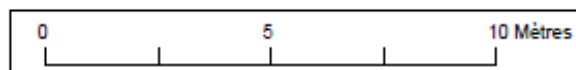
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200^e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrification des exécutants et d'endommagement du réseau

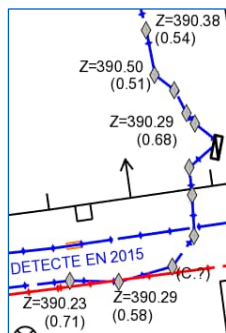
Version mars 2022

La profondeur et l'altimétrie

L'**altimétrie** indiquée sur les plans par un « Z= » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
* Paris : toutes les traversées de chaussées sont en classe B			
Classe C			
Réseau abandonné			
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) 		Fourreau vide en attente
Poste	POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)		
Mise à la terre			

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

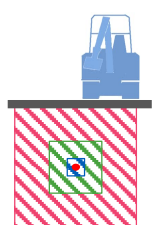
Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boite capot BT
- Boite capot HTA
- Poteau

Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

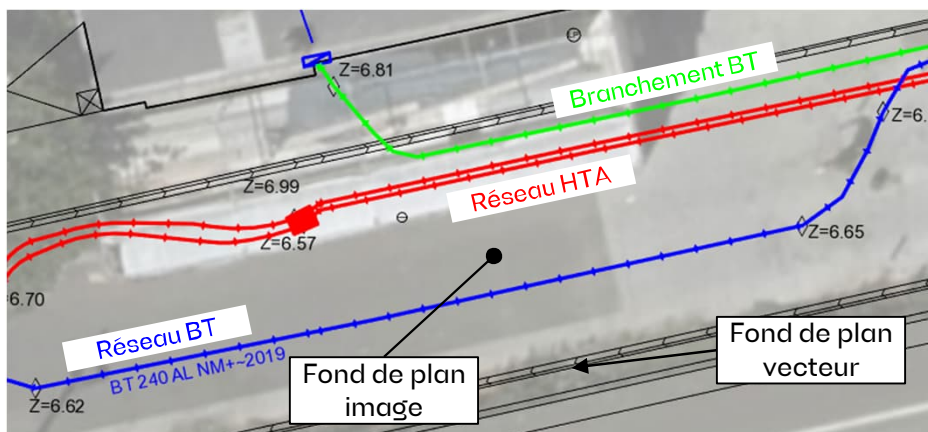
Travaux en zone d'incertitude



- Zone d'incertitude classe A $\leq 50\text{cm}$
- Zone d'incertitude classe B $\leq 1\text{m}50$ (1m pour les brchts)
- Fuseau d'incertitude classe C $> 1\text{m}50$ (1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique



Coffret électrique



Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)

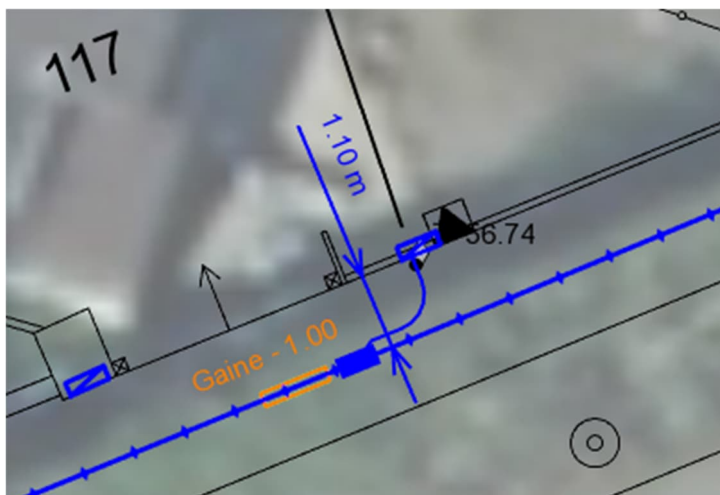


Changement de couleur dans les plans de détail des réseaux souterrains



Depuis le **18 mars 2025**, les branchements basse tension reportés dans les plans de détail des réseaux souterrains passent de la couleur **bleue** à la couleur **verte** afin de les différencier du réseau basse tension

Avant

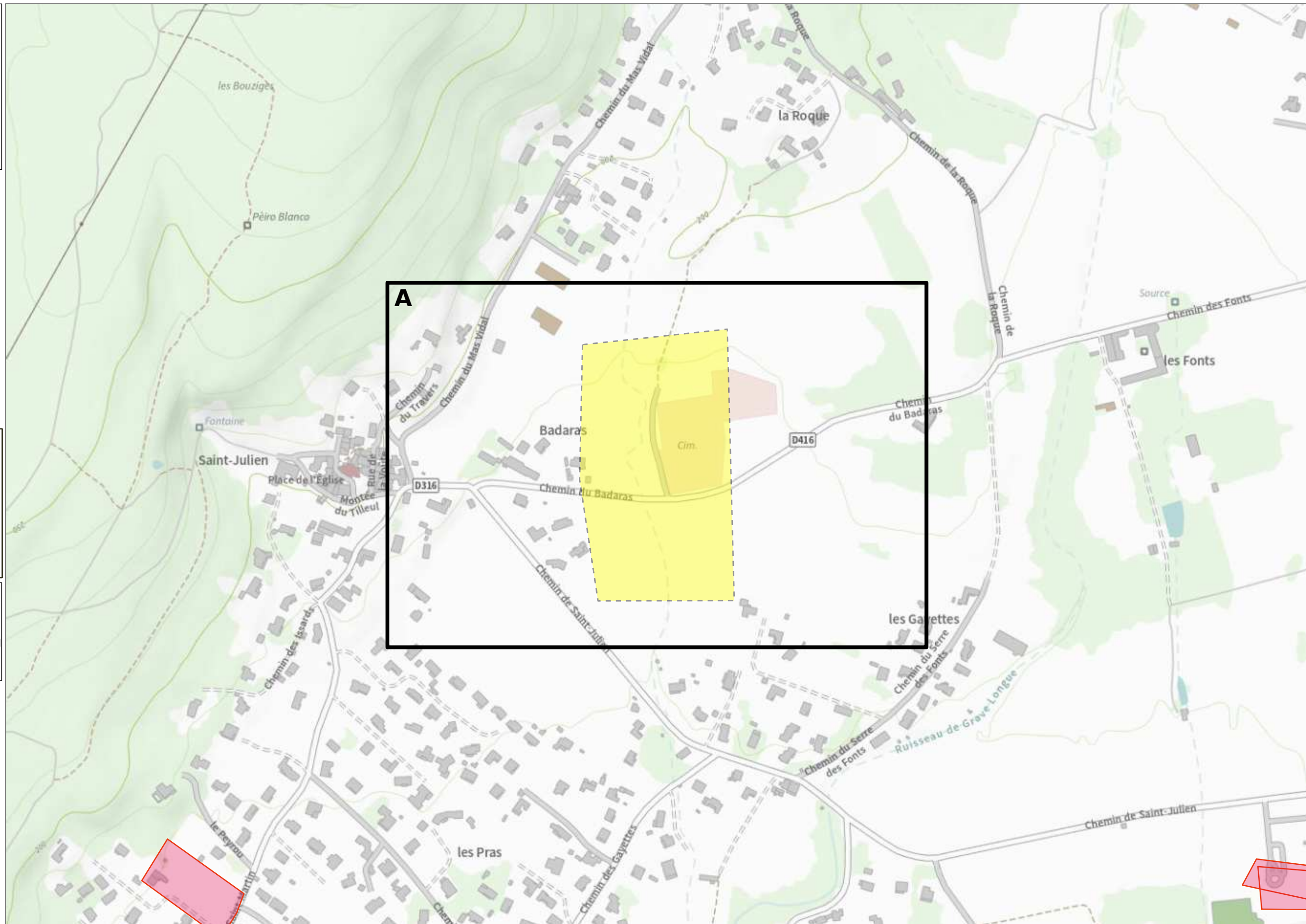


Après



Plan de situation

Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.



Plan édité le :
20/03/2025

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :

- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
- Les réseaux souterrains

leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.
La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique

BT

Aérien

Torsadé

Souterrain

HTA

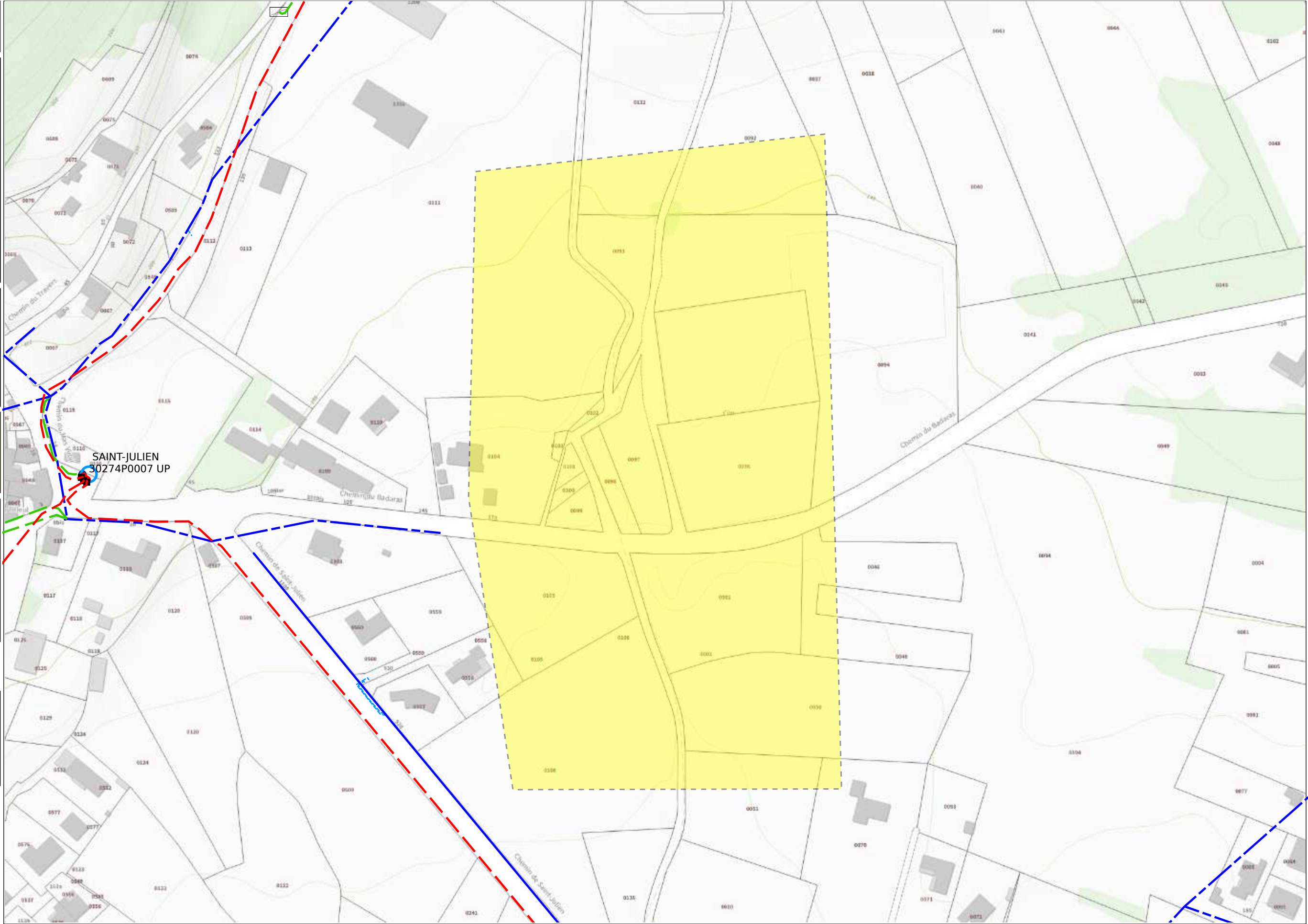
Aérien

Torsadé

Souterrain

Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».





Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **Assurez vous**

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Nous ne sommes pas en mesure de fournir les données vectorielles en réponse à votre demande

!/ ATTENTION !/ Vous souhaitez démolir une construction, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Si du réseau est présent sur la façade du bâtiment, il est indispensable de nous en faire part en amont pour que nous puissions étudier la solution technique appropriée

- Après résiliation de votre contrat auprès de votre fournisseur d'électricité, il incombe au propriétaire de demander la suppression de votre branchement à l'adresse <https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/>

Responsable : WAKSBERG Anabelle

Tél : +33647327995

Date : 21/03/2025

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: cereg-ing-sud-ouest-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2025032002605D4D - 30340 - ST JULIEN LES ROSIERS - Saint-Julien-les-Rosiers

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ₍₁₎ :	Date d'édition ₍₁₎ :	Sensible :	Prof. règl. mini ₍₁₎ :	Matériau réseau ₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		___ cm	
			___ / ___ / ___		___ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurements visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

De: "dt-dict@reaal.fr" <dt-dict@reaal.fr>

A: cereg-ing-sud-ouest-d@demat.sogelink.fr

Objet: DT/DICT DT - 2025032002605D4D (REAAL)

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous la réponse à la DT déposée sur le guichet du téléservice sous le n° 2025032002605D4D et enregistrée par nos services le 20/03/2025.

<https://sigcevennes.fr/aopDTDICT/rest/module/dtdict/service/response/piecesjointes/?code=SS9Uc1owRHpyTitNZTJUeGlYc0NsMGtwM3k4NGJWR2U3enpWVFJ2VkJ6ND0>

Veillez agréer nos sincères salutations.

Service technique de l'exploitant REAAL



Eau potable

Légende

Ouvrages

Fonction de l'ouvrage

- ? Indéterminé
- [P] Station de pompage
- (T) Station de traitement
- (R) Réservoir
- (PC) Captage
- ▲ Forage
- ◐ Reprise
- ◑ Surpresseur

Canalisations

- Gravitare
- ▬ Gravitare en amiant ciment
- Refoulement
- ▬ Refoulement en amiant ciment
- Gravitare - Refoulement
- ▬ Gravitare - Refoulement en amiant ciment
- Surpressé
- ▬ Surpressé en amiant ciment
- Abandonnée
- Abandonnée en amiant ciment
- Indéterminé
- ▬ Indéterminé en amiant ciment

Appareillage

Fonction de l'appareillage

- ? Indéterminé; Autre
- ↗ Ventouse
- ✕ Vanne
- ↘ Vidange
- ◻ Régulateur de pression
- Hydrant
- ⊘ Compteur
- ⌚ Débitmètre
- Raccord

▭ Mise en page

▭ Emprise de la demande





Urgence Eau potable
Domage à ouvrage
04 66 54 30 90

Classe de précision :
Sauf indication ponctuelle
figurant sur le plan
(voir légende),
les réseaux d'eaux potables
sont en classe C

Système de coordonnées :
Région C
Projection : Lambert Conforme Conique
Datum : RGF 1993
Unité : Mètre
Alt : IGN 69
Points alti = ZGS

Echelle: 1:200
0 2 4 6 8 10 m

Date d'impression : 20/03/2025
Format : A0 paysage
Page 1 sur 4

A1 (1 sur 4)



Urgence Eau potable
Domage à ouvrage
04 66 54 30 90

Classe de précision :
Sauf indication ponctuelle
figurant sur le plan
(voir légende),
les réseaux d'eaux potables
sont en classe C

Système de coordonnées :
Région CC 44
Projection : Lambert Conforme Conique
Datum : RGF 1993
Unité : Mètre
Alt : IGN 69
Points alti = ZGS

Echelle: 1:200

Date d'impression : 20/03/2025
Format : A0 paysage
Page 2 sur 4

A2 (2 sur 4)



Urgence Eau potable
Domage à ouvrage
04 66 54 30 90

Classe de précision :
Sauf indication ponctuelle
figurant sur le plan
(voire légende),
les réseaux d'eaux potables
sont en classe C

Système de coordonnées :
Région CC 44
Projection : Lambert Conforme Conique
Datum : RGF 1993
Unité : Mètre
Alt : IGN 69
Points alti = Z GS

Echelle: 1:200
0 2 4 6 8 10 m

Date d'impression : 20/03/2025
Format : A0 paysage
Page 3 sur 4

B1 (3 sur 4)



Urgence Eau potable
Domage à ouvrage
04 66 54 30 90

Classe de précision :
Sauf indication ponctuelle
figurant sur le plan
(voire légende),
les réseaux d'eaux potables
sont en classe C

Système de coordonnées :
Région C
Projection : Lambert Conforme Conique
Datum : RGF 1993
Unité : Mètre
Alt : IGN 69
Points alti = Z GS

Echelle: 1:200
0 2 4 6 8 10 m

Date d'impression : 20/03/2025
Format : A0 paysage
Page 4 sur 4

E2 (4 sur 4)

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : CEREG INGENIERIE SUD-OUEST
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 69 134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2 0 2 5 0 3 2 0 0 2 6 0 5 D 4 D
Référence de l'exploitant : 162377EXPnf
N° d'affaire du déclarant : BADARAS SAINT JULIEN
Personne à contacter (déclarant) : SEBASTIEN CORDESSE
Date de réception de la déclaration : 20 / 03 / 2025
Commune principale des travaux : SAINT JULIEN LES ROSIERS
Adresse des travaux prévus : SAINT JULIEN LES ROSIERS

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : S.E.E.BONNEFILLE
Personne à contacter : M. BONNEFILLE
Numéro / Voie : 576, Chemin de Féverol
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 30 380 SAINT CHRISTOL LES ALES
Tél. : 0 4 6 6 6 0 7 4 0 5 **Fax :** 0 4 6 6 6 0 7 1 9 1

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
☒ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____ / ____ / ____ Sensible : ☒ Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
☐ Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : _____
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \$5.1
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☒ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \$5.1 DU GUIDE TECHNIQUE

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 4 6 6 6 0 7 4 0 5
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : BONNEFILLE THOMAS
Désignation du service : EXPLOITATION
Tél. : 0 4 6 6 6 0 7 4 0 5

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BONNEFILLE THOMAS
Signature : _____
Date : 24 / 03 / 2025 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 1

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

De: Etienne MEUNIER <geometre.etienne@gmail.com>

A: cereg-ing-sud-ouest-d@demat.sogelink.fr

Objet: DT 2025032002605D4D - SAINT JULIEN LES ROSIERS

Bonjour,

En réponse à votre demande, nous vous informons que nous n'avons pas de réseau d'éclairage public concernant cette DT.

Cordialement.

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :

Références :

Echelle₍₁₎ :

Date d'édition₍₁₎ :

Sensible :

Prof. règl. mini₍₁₎ :

Matériau réseau₍₁₎ :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :

Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2): pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ____ / ____ / ____ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : ____

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :

Références :

Echelle₍₁₎ :

Date d'édition₍₁₎ :

Sensible :

Prof. règl. mini₍₁₎ :

Matériau réseau₍₁₎ :

NB : La classe de
précision A, B ou C
figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :

Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2): pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ____ / ____ / ____ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : ____

Guide d'application de la réglementation

Bonjour,

Les prescriptions techniques du Fascicule 2 du guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux sont à respecter :

- Eau potable pages 40 à 43
- Assainissement pages 43 à 45
- Pluvial pages 45 à 49

Ci-dessous le lien du Fascicule 2 :

[https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/userfile?path=/fichiers/Guides techniques/Fascicule2-Guidetechniquedestravaux-v3-2018-09.pdf](https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/userfile?path=/fichiers/Guides_techniques/Fascicule2-Guidetechniquedestravaux-v3-2018-09.pdf)

Contenu et légende des plans des réponses aux DT-DICT

Ouvrages Souterrains d'Assainissement

Plans et données disponibles dans ce dossier

- 1 Plan des ouvrages du réseau d'assainissement et de pluvial
- 2 Données complémentaires des points singuliers relevés en classe A

Légende

Chantier  Emprise des travaux	
Assainissement	
Collecteur  Pluvial refoulement  Pluvial gravitaire  Usée/unitaire refoulement  Usée/unitaire gravitaire  Réseaux abandonnés  Privé	Avaloir grille  Usée  Pluvial
Branchement  Pluvial  Usée/unitaire	Equipement réseau  Vanne  Clapet
Regard  Usée  Pluvial  Usée borgne  Pluvial borgne	Ouvrage  Poste de refoulement/relèvement  Puits perdus  Chambre de dessablement  Bassin tampon  Déversoir d'orage  Séparateur à hydrocarbures  boîte de branchement

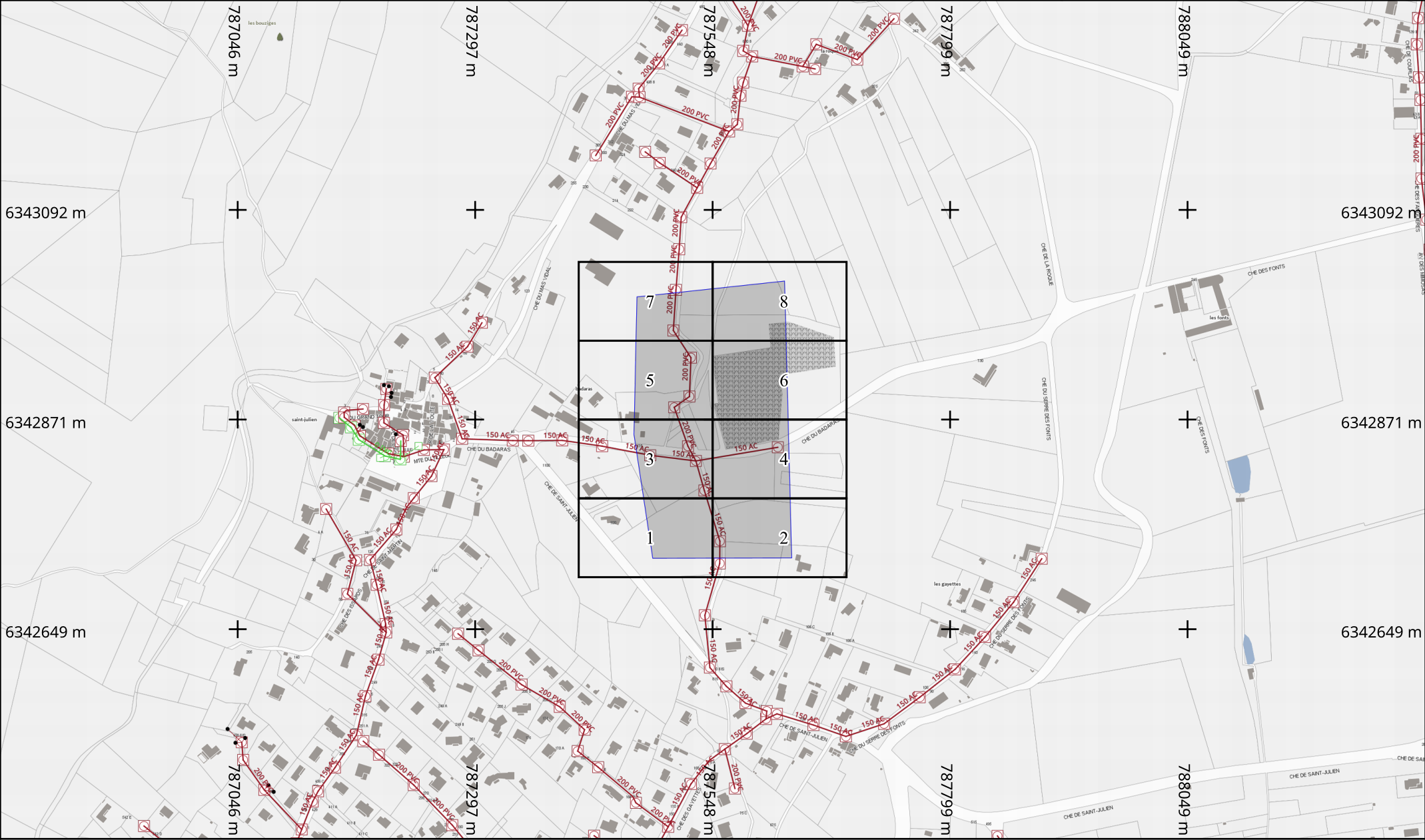
Les ouvrages Privés ou Abandonnés ne sont pas exploités par Veolia, leur position est donnée à titre indicatif

La durée de validité du récépissé est limitée dans le temps, la DICT doit être renouvelée dans les cas suivants :

- La durée des travaux est supérieure à 6 mois et aucune réunion périodique n'a été planifiée avec les exploitants de réseaux sensibles
- Les travaux annoncés ne sont pas entrepris dans un délai de 3 mois à compter de la date de consultation de la liste des exploitants
- Les travaux sont interrompus pendant plus de 3 mois.

Les plans sont restitués sur le meilleur fond de plan à grande échelle disponible - toutefois le fond de plan mis à disposition de Veolia peut comporter des erreurs importantes ; pour les ouvrages indiqués en classe A, il est nécessaire de se reporter aux coordonnées Lambert fournies avec la réponse.

Dans tous les cas, vous devez procéder à la lecture de l'environnement et prendre en compte les indications fournies par les affleurants (regards, chambres, bouches à clé, etc.)



Info. DICT

Adresse : Saint-Julien-les-Rosiers

30340 ST JULIEN LES ROSIERS

Date d'édition : 20/03/2025

N° Consultation : 2025032002605D4D

Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

— **Diamètre Matériau [A]** — : Pour objets linéaires

A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

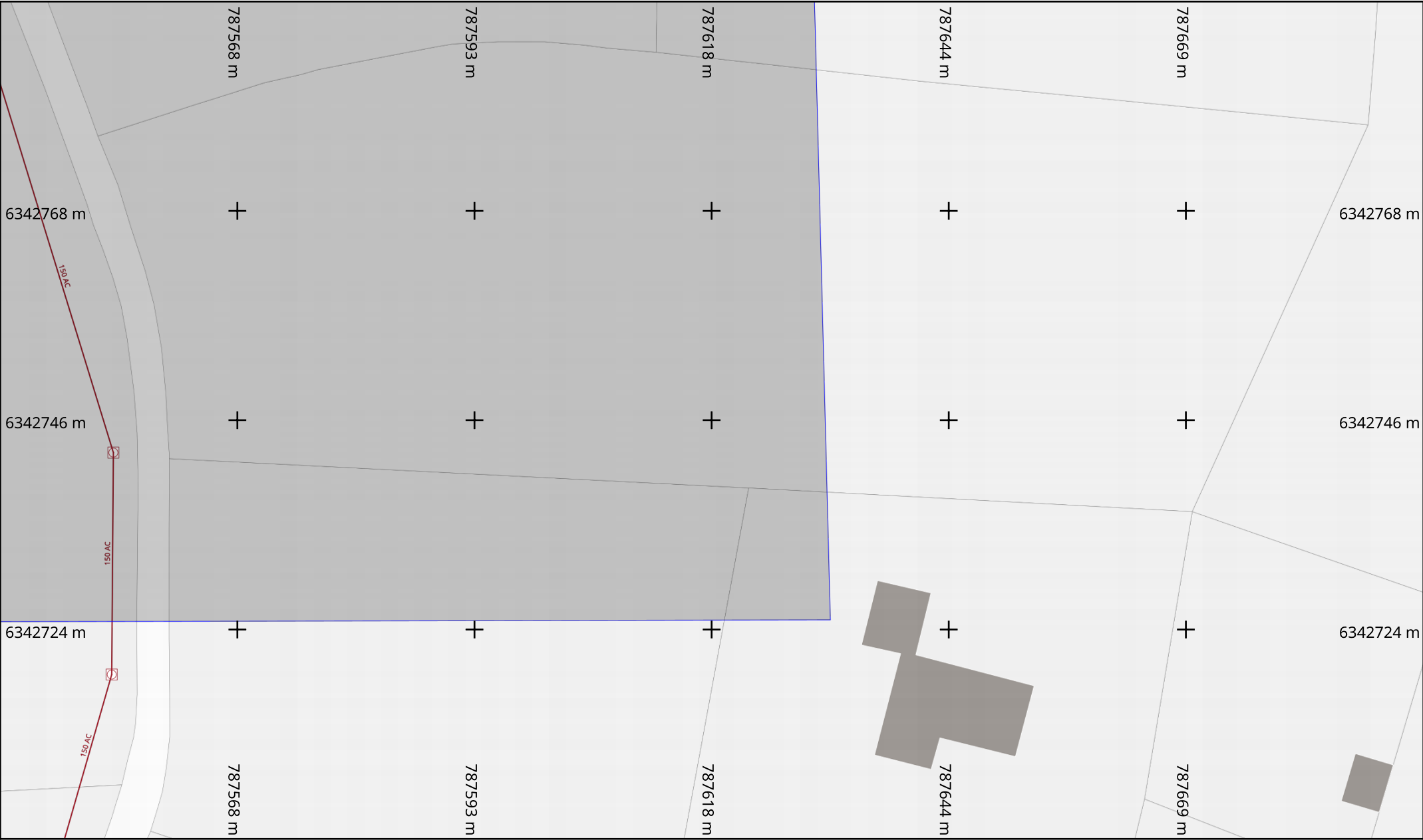
Echelle : 1:5000

Format d'impression : A4 Paysage

Orientation

Nord

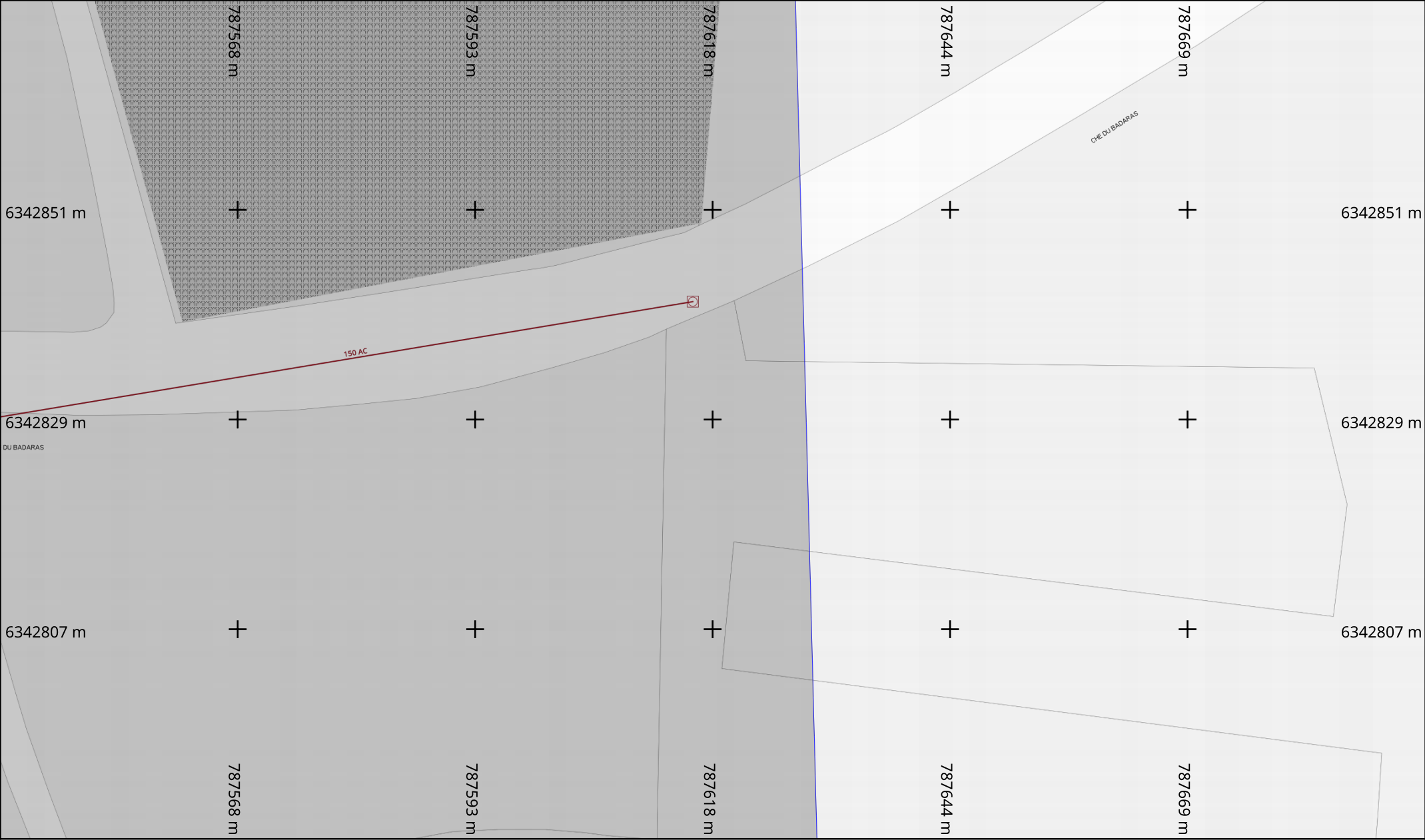




Info. DICT	Adresse : Saint-Julien-les-Rosiers	Info. plan	Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93) Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision C Les éléments rangés en classe de précision A sont indiqués de la manière suivante : — Diamètre Matériau [A] : Pour objets linéaires A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)	Echelle : 1:500 Format d'impression : A4 Paysage	Orientation Nord
	30340 ST JULIEN LES ROSIERS				
	Date d'édition : 20/03/2025				
	N° Consultation : 2025032002605D4D				



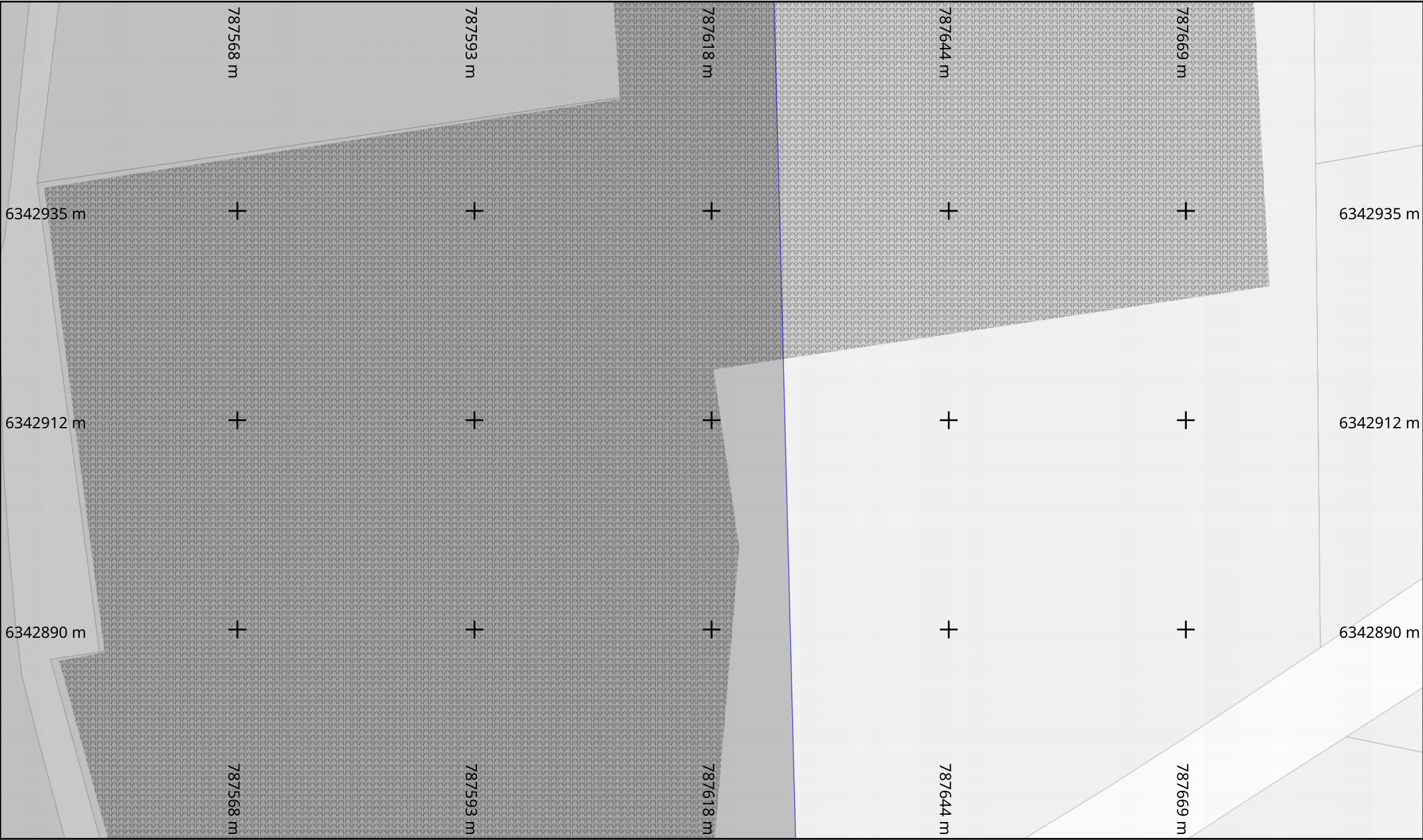
Info. DICT	Adresse : Saint-Julien-les-Rosiers	Info. plan	Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)	Echelle : 1:500	Orientation Nord
	30340 ST JULIEN LES ROSIERS		Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision C		
	Date d'édition : 20/03/2025		Les éléments rangés en classe de précision A sont indiqués de la manière suivante :	Format d'impression : A4 Paysage	
	N° Consultation : 2025032002605D4D		— Diamètre Matériau [A] — : Pour objets linéaires A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)		



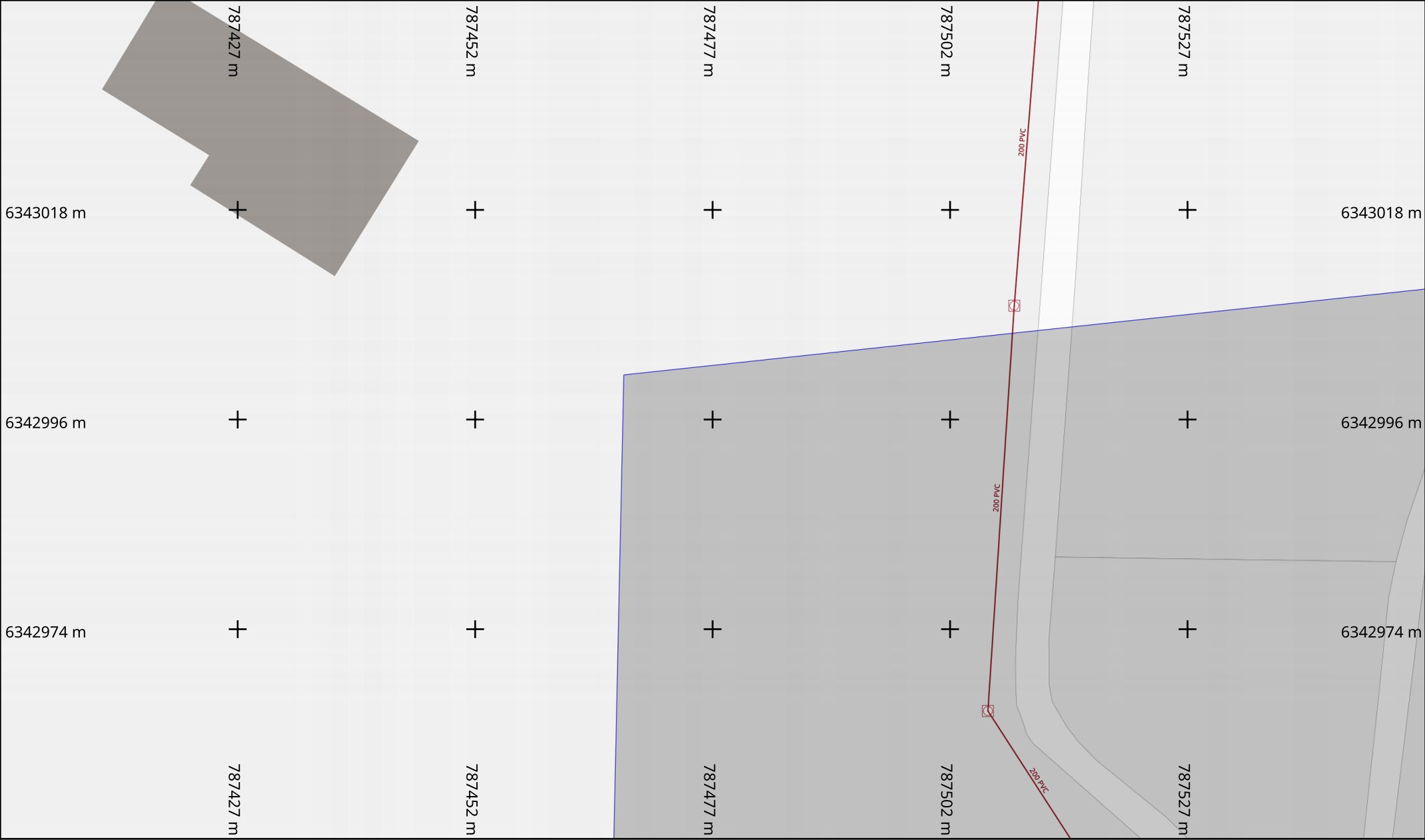
Info. DICT	Adresse : Saint-Julien-les-Rosiers	Info. plan	vers folio 2 Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93) Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision C Les éléments rangés en classe de précision A sont indiqués de la manière suivante : — Diamètre Matériau [A] — : Pour objets linéaires A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)	Echelle : 1:500 Format d'impression : A4 Paysage	Orientation Nord
	30340 ST JULIEN LES ROSIERS				
	Date d'édition : 20/03/2025				
	N° Consultation : 2025032002605D4D				



Info. DICT	Adresse : Saint-Julien-les-Rosiers	Info. plan	Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93) Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision C Les éléments rangés en classe de précision A sont indiqués de la manière suivante : — Diamètre Matériau [A] — : Pour objets linéaires A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)	Echelle : 1:500 Format d'impression : A4 Paysage	Orientation Nord
	30340 ST JULIEN LES ROSIERS				
	Date d'édition : 20/03/2025				
	N° Consultation : 2025032002605D4D				



Info. DICT	Adresse : Saint-Julien-les-Rosiers	Info. plan	Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93) Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision C Les éléments rangés en classe de précision A sont indiqués de la manière suivante : — Diamètre Matériau [A] — : Pour objets linéaires A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)	Echelle : 1:500 Format d'impression : A4 Paysage	Orientation Nord
	30340 ST JULIEN LES ROSIERS				
	Date d'édition : 20/03/2025				
	N° Consultation : 2025032002605D4D				



Info. DICT

Adresse : Saint-Julien-les-Rosiers

30340 ST JULIEN LES ROSIERS

Date d'édition : 20/03/2025

N° Consultation : 2025032002605D4D

Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

— **Diamètre Matériau [A]** — : Pour objets linéaires

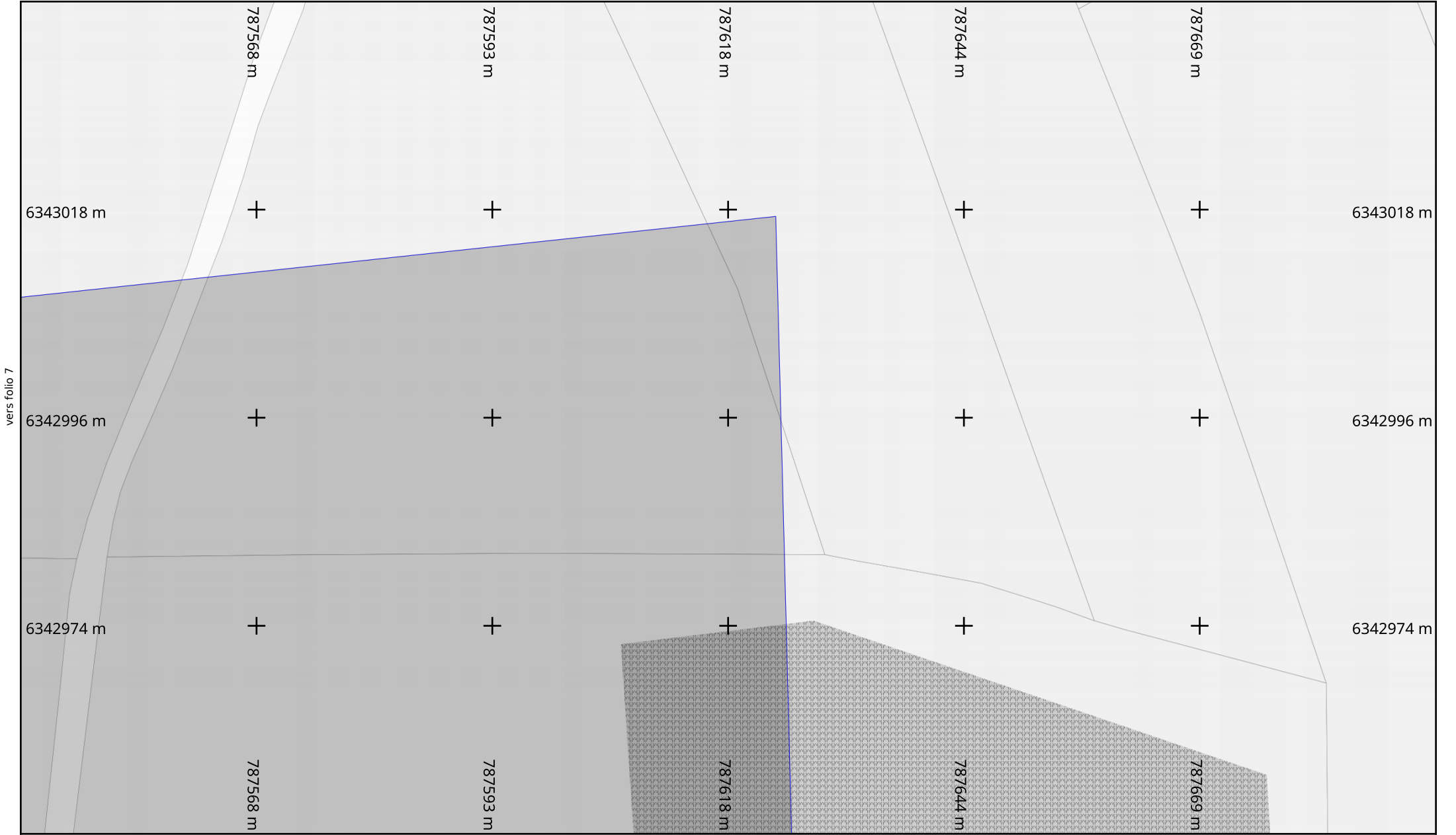
A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Echelle : 1:500

Format d'impression :
A4 Paysage

Orientation

Nord



Info. DICT

Adresse : Saint-Julien-les-Rosiers

30340 ST JULIEN LES ROSIERS

Date d'édition : 20/03/2025

N° Consultation : 2025032002605D4D

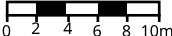
Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**
Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

— Diamètre Matériau [A] — : Pour objets linéaires
A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Echelle : 1:500



Format d'impression :
A4 Paysage

Orientation



Annexe n°4 : Résultats des mesures de localisation des réseaux

Compte-rendu d'intervention de la REAAL sur le réseau AEP

REAAL



CLIENT	S1 SAINT JULIEN LES ROSIERS	SITE	CHEMIN DE BADARAS
	30340		
	Saint-Julien-les-Rosiers		

INTERVENTION #96372**COMPTE-RENDU**

TYPE D'INTERVENTION	EXP - Travaux sur réseau	TECHNICIEN	Gael APRILE
PLANIFIÉ	30/04/2025 - 08:15	INTERVENTION RÉALISÉE	30/04/2025 - 15:26
DURÉE PRÉVUE	00h30	DURÉE RÉALISÉE	03h18

DESCRIPTION

tracage conduite devant parcelle 105 voir plan en piece jointe

INTERVENTION

INTERVENTION D'ASTREINTE ?	Non	COUPURE D'EAU ?	Non
INTERVENTION RÉALISÉE ?	Oui	TERRASSEMENT ?	Non
		PIÈCES FOURNIES PAR L'ENTREPRISE ?	Non
		DIVERS	-



Photo du chantier

INDICATEURSMATÉRIAUX CONDUITE OU
BRANCHEMENT

DIAMÈTRE

-

RÉCEPTION DE TRAVAUX

GRILLAGE AVERTISSEUR

RINÇAGE

VÉRIFICATION DU BON
FONCTIONNEMENT COMPTEUR

RA APRÈS-COMPTEUR

PROPRETÉ DU CHANTIER
(COMPACTAGE, RÉFECTION...)**SIGNATURES**

AK

REAAL (Gael APRILE)

PHOTOS



Compte-rendu d'intervention de Véolia sur les réseaux d'eaux usées

